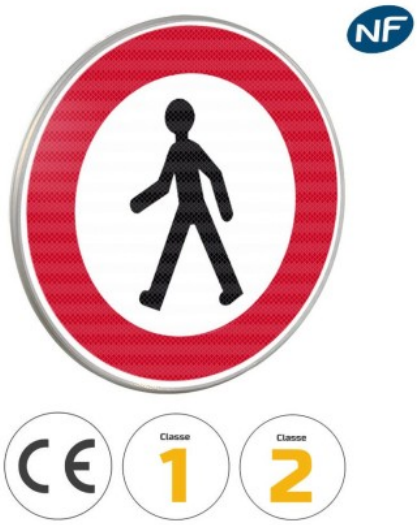
B9A - PANNEAU ACCÈS INTERDIT AUX PIÉTONS
Référence : 00052



RESUME

Le panneau B9a indique que l'accès est interdit aux piétons dans une zone ouverte à la circulation.

Le bord du profilé est arrondi pour une meilleure rigidité et plus de sécurité. Notre panneau s'adapte à tous les supports. Les rails au dos lui confèrent une rigidité exceptionnelle et permettent une fixation rapide.

Pour le panneau B9a avec son dos laqué, renseignez le RAL au choix dans la fenêtre "personnalisation : "RAL du laquage".

Il est conçu en aluminium 15/10ème et est certifié NF. Il existe en classe 1 et 2.

Les points forts :

- Robuste
- Manipulation souple
- Avec rails de fixation
- Fait en France
- Écoresponsable
- En aluminium 15/10ème



DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
450 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
450 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut

850 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
850 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
450 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
450 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
850 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
850 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué

DESCRIPTION

Description du panneau b9a piéton interdit

Ce panneau interdit l'accès aux piétons à une voie rapide, une rue ou un lieu ouvert à la circulation. Le panneau B9a est un panneau de signalisation d'interdiction. Le panneau B9a a été créée en 1977 pour sécuriser les déplacements piétons en leur interdisant l'accès à une zone potentiellement dangereuse pour eux.

Le B9a est un panneau rond à fond blanc et avec une bordure rouge et un pictogramme de piéton de couleur noir (le même picto que sur le panonceau piétons).

Il peut être implanté à l'entrée de voies rapides, voies ferrées et autoroutes ainsi qu'à l'entrée de certains espaces verts interdits au public.

Notre panneau B9a s'accroche à un panneau en acier à une hauteur de 1 mètre en rase campagne et de 2,30 mètres en agglomération afin que ce dernier soit visible de loin par les automobilistes. Dans notre article de blog, découvrez comment installer un panneau routier sur la voie publique.

Nous vous proposons 4 tailles de panneau B9a, 2 types de dos et deux classes : 1 et 2. La classe 1 est visible à 100 mètres avec une durabilité de 7 ans et la classe 2 est visible à 250 mètres avec une durabilité de 10 ans. La classe 2 est

obligatoire pour toutes les voies sur lesquelles la vitesse maximale est supérieure à 70 km/h.

Pour le type de dos "dos laqué" veuillez choisir la couleur du RAL et la renseigner dans l'onglet personnalisation.

Si vous passez par un devis, vous avez la possibilité de demander l'option "dos fermé" et "dos fermé laqué".

Pour interdire l'accès à une route à d'autres usagers de la chaussée, d'autres panneaux existent. Par exemple, il faut implanter un panneau routier B9b pour interdire l'accès à une route aux cycles. Pour interdire l'accès aux cyclomoteurs, c'est le panneau de signalisation B9g qu'il faut utiliser. Enfin, pour interdire l'accès aux véhicules à moteurs, c'est un panneau B7b qu'il faut installer.

Allez plus loin avec les panneaux d'interdiction

Le panneau d’interdiction avertit les utilisateurs de la voie de la limitation de vitesse ou de l'interdiction.

Le panneau d'interdiction a un effet immédiat. L'utilisation du panonceau de distance M1 diffère le début de l'interdiction. Retrouvez notre guide pour la correspondance de dimensions entre panneaux et panonceaux. Il peut être placé à droite ou à gauche de la route.

Ce panneau d'interdiction doit être implanté au début du lieu de l'interdiction et doit être également présent à chaque intersection ouverte à la circulation afin d'informer les piétons et automobilistes de l'interdiction. Il doit être installé à 0,70 mètre de la chaussée. En agglomération, ce panneau est installé de manière à minimiser la gêne des piétons.

Les panneaux d'interdiction doivent être visibles de jour comme de nuit et doivent être certifiés et homologués NF et CE par l'ASCQUER.

Comment fabrique-t-on des panneaux de signalisation ? La réponse ici !

Fixation du panneau accès interdit aux piétons sur un poteau

Pour la fixation du panneau sur un poteau, comptez 2 brides de fixation (vendues séparément) car les panneaux de type B possèdent 2 rails.

La boulonnerie est fournie avec les brides. La boulonnerie permet de fixer les brides aux rails des panneaux, les brides entourant le poteau et assurant ainsi une parfaite tenue du panneau à son poteau.

Attention, chaque poteau a son propre type de bride. Les brides sont disponibles ici.

Caractéristiques du panneau accès interdit aux piétons

Dimensions

- 450 mm
- 650 mm
- 850 mm
- 1050 mm

Dos

- Laqué
- Brut

Classes

- La classe 1 visible à 100 mètres
- La classe 2 visible à 250 mètres